



Compte-rendu du CTL du 3 avril 2018

Membres présents pour les organisations syndicales :

Solidaires : 5 présents pour 3 sièges (dont deux experts)

FO: 4 présents pour 3 sièges

La CGT: 2 présents pour 1 siège

En préambule, après celle de Solidaires, nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe.

Celle-ci évoque dans un premier temps la forte mobilisation des agents du département lors de la grève du 22 mars dernier. Nous donnons quelques pistes de réflexion sur le fait que les agents du Jura font massivement grève (même au niveau des services de direction où près d'un agent sur quatre était gréviste).

La première piste reprend les suppressions d'emploi depuis 2000 ainsi que les résultats de l'observatoire interne qui ne sont pas bons, c'est le moins que l'on puisse dire. Seul point positif de cet observatoire, la reconnaissance de la compétence des chefs de service.

La seconde piste s'appelle CAP 2022 avec les dernières annonces de notre DG le 9 mars où celui-ci énumère les pistes de réflexion envisagées au sein de notre ministère. Celles-ci vont de la fin de la séparation ordonnateur comptable à la fin des « petites DDFIP » et surtout de notre statut de fonctionnaire en passant par l'enterrement des SIP, du cadastre et des domaines...

Ne reprenant absolument pas nos arguments sur le nombre de grévistes ou le mal-être des agents, le DDFIP a simplement indiqué qu'il ne commenterait pas CAP 2022 car les annonces ne sortiront que fin avril. Il a simplement indiqué que CAP 2022 mettrait au cœur de la réforme le tout numérique qui devrait permettre une mutualisation des différents services de l'État sans forcément passer par des fusions absorptions.

Malheureusement, personne n'est dupe, nous sommes tous conscients que les annonces aboutissent toujours dans notre Administration à des réformes. L'avenir est loin d'être beau pour les agents DGFIP. Rappelons simplement que le dernier poste occupé par notre DG était directeur (fossoyeur) de la DGCCRF...(et pleurons, ou non, battons-nous !) !!!

Ordre du jour :

➤ Approbation des PV des CTL des 01/12/2017, 18/12/2017 et 08/01/2018:

Ayant boycotté les CTL emplois à savoir ceux des 18/12 et 08/01, nous nous sommes abstenues quant au vote. Les PV du 18/12 et 08/01 ont été approuvés avec une abstention (CGT), celui du 01/12 a été approuvé à l'unanimité.

➤ **Le déploiement de SIRHIUS et l'organisation renouvelée des RH:**

La DDFIP nous a présenté le projet SIRHIUS, à savoir le déploiement d'un nouvel outil informatique d'une part et la mise en place d'une nouvelle organisation de la mission d'autre part.

Fin mai, SIRHIUS viendra remplacer AGORA (filiale fiscale) et GAP/GAT (gestion publique). Début 2019, deux nouveaux services sont créés, les centres de services des ressources humaines (CSRH) et un service d'information aux agents (SIA) de compétence nationale.

Ce qui change pour les agents DGFIP :

- Le CSRH sera responsable de la rémunération, il sera garant des données du dossier des agents, personnelles ou professionnelles (temps partiel, changement de coordonnées bancaires, changement d'affectation...). Il sera l'interlocuteur des services RH et en aucun cas des agents. S'agissant du Jura, le CSRH compétent est celui de Saint Étienne.
- Les RH départementaux conservent le reste à savoir la préparation des mutations, le suivi des conditions de travail, la formation professionnelle et l'action sociale.
- Le SIA assure aux agents une information de premier niveau. Il sera saisi par formulaire et les agents ne devront plus interroger leur RH pour ces questions.

Pour le département du Jura, ce transfert se traduit par la perte d'un emploi B direction. Aucun agent de la RH n'ayant souhaité suivre la mission, le cadre B conservera son affectation Direction.

Nous avons demandé si tous les postes CSRH étaient pourvus. La DDFIP a répondu par l'affirmative, les postes ont été pourvus quitte à y affecter des sorties d'école. Les agents seront formés jusqu'en novembre, ils devront être opérationnels pour la paie de janvier 2019. Nous espérons que cette restructuration soit bien menée car sinon, nos paies ne seront peut-être pas versées en janvier.

Concernant le responsable de service, il aura seul accès aux différentes demandes des agents (congrés, régularisation pointages...). La RH ne pourra plus valider les absences des agents. Le responsable d'unité devra déléguer en cas d'absence à un ou plusieurs agents de son choix.

➤ **Communication concernant les services civiques:**

Bien que l'enveloppe globale nationale ait augmenté, celle de la DDFIP 39 a été divisée par deux. En 2018, la DDFIP ne pourra recruter que deux services civiques et non quatre comme auparavant ce qui n'est pas très grave puisque la DDFIP semble manquer de candidats. Cette année, aucun recrutement n'aura lieu au 15 mars et la DDFIP espère recruter deux personnes au 15/09.

Nous avons souligné l'importance de recruter des agents et non des services civiques à la DGFIP.

➤ **Modification du jour de fermeture du CDFP de Poligny:**

A la demande des responsables des deux services du CDFP de Poligny, le jour de fermeture au public passe du jeudi au mercredi afin de pallier les absences du mercredi (temps partiel). Cette modification n'aurait pas d'impact sur les usagers (sauf celui d'être fermé !), le volume d'accueil serait sensiblement stable tous les jours hormis le vendredi, jour de marché.

vote : 3 votes pour et quatre votes contre dont la CGT.

Nous avons voté contre cette modification, non pour embêter nos collègues de Poligny, mais parce que nous sommes contre les fermetures des services au public, nous sommes pour que les services soient dotés de suffisamment de moyens afin qu'ils puissent fonctionner correctement et maintenir leur fonction de service public.

➤ Questions diverses :

Une fois n'est pas coutume, nous avons eu plusieurs questions diverses DDFIP à savoir :

➤ La Fusion des deux SPF : Lons le Saunier sera département pilote dans la fusion des bases des SPF. Les pré-requis indispensables à la fusion (convergence des délais de publication, pas de mains levées en attente, convergence des personnes, absence de comptes débiteurs) doivent être atteints avant les tests qui auront lieu entre juin et août. A l'issue de ces tests que la centrale devra valider, la fusion des bases aura lieu en octobre. Six autres SPF fusionneront avant la fin de l'année, les autres devraient fusionner courant 2019.

Nous sommes revenus sur la pression subie par les agents suite à ce projet. La DDFIP nous a indiqué que la pression portait plus sur elle que sur les agents. Nous avons également demandé le devenir des agents actuellement au SPF2 car ce sera le SPF1 qui absorbera le SPF2. Les agents du SPF2 devront suivre la mission (ils n'ont pas le choix) avec possible régularisation en local lors du mouvement 2019.

➤ Le déménagement de Dole EHMS à Dole Jouhaux : Après plusieurs années de débats et de réflexions, il semblerait que EHMS déménage enfin. Ce sera à Dole Jouhaux. Les agents impactés seront ceux du SIE de Dole qui devraient être relogés dans l'actuel coin repas. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas de plan, nous ne pouvons donc pas communiquer plus en détail. Un CHSCT sera convoqué courant mai afin d'étudier le déménagement et les agents seront informés fin mai par la direction.

La CGT continuera le travail qu'elle effectue à chaque restructuration, à savoir, suivre de près les plans et informer suffisamment en amont afin éventuellement d'apporter des modifications aux plans initiaux.

➤ Mise en place de l'accueil sur rendez-vous au service amendes (Lons Municipale) : Sous couvert de diffusion de l'information, le DDFIP nous a lancé une bombe à retardement. En effet, la DG souhaite un élargissement de l'accueil sur rendez-vous et l'accueil amendes est le vainqueur. Prétextant la mise en place d'un simple service de prise de rendez-vous, c'est bien un **accueil uniquement sur rendez-vous** qui semblerait être mis en pratique dans ce service. Nous rappelons que nous ne sommes pas contre un accueil sur rendez-vous si et uniquement si l'accueil physique est maintenu ce qui ne semblerait pas être le cas dans cette affaire. Or le DDFIP nous avait certifié lors de la mise en place de l'accueil sur rendez-vous à Poligny et Saint Claude le maintien de l'accueil physique.

Nous aurait-il donc menti ???

Les questions diverses des OS ont suivi

➤ Une OS a souligné que le Tribunal d'Instance ne semblait pas informé du fait que nous ne délivrons plus de timbre amende papier.

La DDFIP indique qu'elle n'a pas communiqué sur le sujet auprès de cette instance. Elle le fera prochainement.

➤ Nous avons remarqué (cf le dernier fiscalité) que nombre de personnalités nationales défilent dans notre département. Nous avons demandé à rencontrer tous ces pontes. Le DDFIP indique que seuls les déplacements officiels c'est-à-dire qui représentent le DG seraient soumis à rencontre syndicale ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent puisque les déplacements étaient des rencontres métiers. Il nous a informé de la visite de M. MAGNANT (chef RH) en juin et d'une possible rencontre avec les OS.

➤ Nous avons demandé des précisions concernant la note départementale du 22/03/2018 rappelant les règles d'utilisation des applications informatiques uniquement à des fins professionnelles, sur laquelle il était inscrit qu'un agent avait été sanctionné. Le DDFIP nous a indiqué que toutes les informations ont été transmises au national, la sanction faisant suite à la CAP.

➤ Nous sommes revenues sur le compte personnel de formation et sa non-application au niveau DGFIP. En effet, depuis le 01/01/2017, le DIF est remplacé par le CPF (compte personnel de formation) ce qui pourrait paraître une bonne chose pour les agents car les possibilités sont plus larges pour nous, mais aucune application n'est possible au niveau DGFIP car il n'y a toujours pas le décret applicatif. Nous nous sommes émues de la lenteur de la DGFIP à ce niveau, la DDFIP ne pouvant que prendre note.

➤ Le CDFP de Saint Claude rencontre un gros problème d'accueil. L'agent d'accueil en arrêt maladie depuis plusieurs mois est remplacé par des auxiliaires qui ne restent jamais plus de deux mois, ce qui pose un réel problème de réception. La DDFIP indique que la dotation en auxiliaire a été augmentée à Saint Claude du fait de cette absence. Elle espère qu'un agent arrivera en septembre mais aucune amélioration ne pourra aboutir avant cette date.

➤ Nous avons demandé dans notre déclaration liminaire une explication sur l'éventuelle fusion des CHSCT-CT à la DGFIP. Le DDFIP a indiqué que les résultats du groupe de travail seront diffusés en juin 2018. Il n'est pas opposé à cette fusion qui a déjà eu lieu dans le privé.

La séance est levée à 11h15

Les représentantes de la CGT Finances Publiques
Valérie FIACRE et Myriam FOURNY